Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_71-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°8

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

MOBILITES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE BRETAGNE MOBILITES

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du syndicat mixte Bretagne Mobilités

Rapport de M. Jean-François MARY, Président,

Bretagne Mobilités a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun, de l'intermodalité et des solutions de mobilités actives et partagées sur son périmètre.

Le périmètre de Bretagne Mobilités est le périmètre de la région Bretagne.

Bretagne Mobilités, conformément à son objet, exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres (coordination de l'offre en vue d'améliorer l'intermodalité et en particulier la coordination entre l'offre régionale et l'offre locale, apporte d'une expertise permettant d'améliorer l'offre de service, de mutualiser des outils/de l'ingénierie...) ;

- Opérer l'interopérabilité billettique et un système d'information multimodale KorriGo à l'intention des usagers, et développer de nouveaux services MaaS (« Mobility as a Service ») ;

- Mettre en place des tarifications multimodales permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, REDON Agglomération est membre de Bretagne Mobilités.

VU les statuts de Bretagne Mobilités ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_71-DE

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein de Bretagne Mobilités:**

Titulaire	Suppléant
Franck PICHOT	Jean-François MARY

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne S.a.c
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34